



# RIO+20 : les droits reproductifs des femmes remis en cause ?

*La déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20) était à peine ratifiée par les chefs d'états et de gouvernement du monde, que des voix s'élevaient déjà de toutes parts pour dénoncer la faiblesse du texte, le manque d'engagements concrets et de plans d'action aux objectifs bien définis. Par ailleurs, de nombreuses questions ont été éludées ou supprimées du texte final. Notamment, les associations de femmes et les féministes ont dénoncé le fait que les mentions aux droits reproductifs des femmes mais aussi aux droits sexuels avaient été retirées du texte final. Or, sans droits reproductifs, le développement durable ne peut se mettre en place, ces droits étant, selon les femmes, intrinsèquement liés aux questions environnementales et de durabilité de la planète.*

## Les femmes comme actrices primordiales du développement durable

Depuis 1992 et le Sommet de la Terre de Rio, les femmes sont considérées comme des actrices primordiales du développement durable et il est reconnu que la lutte contre la pauvreté ne pourra se faire qu'en donnant aux femmes un rôle d'actrices à part entière dans les programmes et actions mis en place.

L'Agenda 21 (ou Programme pour le XXI<sup>e</sup> siècle), adopté en 1992 au Sommet de la Terre de Rio, sur l'environnement et le développement, affirme en effet parmi les principes fondateurs du développement durable : " Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable. "

Le Chapitre 24 du Programme d'Action 21, vise une action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable. Il propose des mesures concrètes pour, entre autres, la mise en œuvre transversale de l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques publiques, l'augmentation de la participation des femmes aux postes de décision, l'évaluation des impacts des politiques d'environnement sur les femmes et la mise en place de mesures garantissant aux femmes et aux hommes les mêmes droits sexuels et reproductifs.

Par ailleurs, le Programme d'Action, adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995, souligne la nécessité de faire participer activement les femmes à tous les niveaux de prise de décisions concernant l'environnement. Il prévoit également qu'une perspective

sexo-spécifique soit intégrée dans toutes les stratégies en faveur du développement durable et le genre figure parmi les 12 domaines critiques qui demandent des actions des gouvernements, de la communauté internationale et de la société civile.

Ces engagements avaient été salués positivement par les femmes du nord et du sud de la planète qui y voyaient la possibilité d'un monde plus égalitaire et durable mais aussi la reconnaissance de leur droit à disposer de leur corps et à vivre leur sexualité comme elles l'entendaient.

## Un processus prometteur, de grands espoirs déçus

Au Nord comme au Sud de la planète, de nombreuses associations de femmes se mobilisent donc depuis plus de 20 ans, en amont du processus, pour que les engagements intègrent leurs revendications, mais également en aval, afin de vérifier que ceux-ci sont suivis d'actions et d'effets. Aussi, c'est avec beaucoup d'attention et d'espoir que les femmes ont préparé, participé et analysé la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, espérant qu'un cadre légal et normatif reflétant la volonté politique de garantir aux femmes leurs pleins droits soit mis en place.

Malheureusement, si le texte final, intitulé "L'Avenir que nous voulons"<sup>1</sup>, évoque de nombreux chapitres sur l'égalité entre les femmes et les hommes, certaines thématiques en ont cependant été exclues ou édulcorées, faisant fi des engagements antérieurs et réduisant à néant de nombreuses années de luttes pour les droits des femmes. Parmi ces droits ne figurant pas (ou plus) dans le texte se trouvent les droits reproductifs, mais également les droits des femmes à la propriété ou à l'héritage des terres.

## Pourquoi les droits reproductifs sont-ils importants dans le développement durable?

La définition des droits reproductifs a été ratifiée au Caire en 1994 (lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement) et à Pékin en 1995 (lors du Sommet des Femmes de l'ONU). Les droits reproductifs représentent alors une quatrième génération des droits, après les droits civils, politiques et sociaux. Ce ne sont pas des droits formellement neutres mais en fait définis par rapport aux hommes, ni des droits féminins, mais des droits réellement universels.

Alors que les droits sexuels sont relatifs à la sexualité et à l'orientation sexuelle, les « droits reproductifs » sont relatifs à la fécondité. Ils concernent la « santé de la reproduction » (fécondation, grossesse, accouchement, reproduction assistée, ...) mais aussi la possibilité de ne pas se reproduire (avortement, stérilité). En particulier, ces droits permettent aux individus de décider librement du moment de la reproduction, du nombre souhaité d'enfants et de l'espacement entre les naissances (c'est la « planification familiale »)<sup>2</sup>. Ces droits impliquent donc l'accès à toutes les méthodes de contraception et à des services de santé de bonne qualité ainsi que la liberté de la femme, tant face à l'Etat qu'au compagnon ou à la famille.

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique, (CFFB) cosignataire de la Plateforme pour le droit à l'avortement, met en garde contre le recul des droits reproductifs des femmes et le fait que toute référence aux « droits reproductifs des femmes » a purement et simplement été supprimée lors de la Conférence Rio+20<sup>3</sup>. Selon le CFFB, les Etats envoient ainsi le message qu'ils refusent encore aux femmes le droit de choisir d'avoir un enfant ou pas, le droit de disposer librement de leur corps. Il s'agit

---

<sup>1</sup> Voir la déclaration complète sur le site de l'ONU: <http://www.un.org/fr/sustainablefuture/>

<sup>2</sup> Université des Femmes/Bouge ta pomme: <http://www.bougetapomme.be/spip.php?rubrique42>

<sup>3</sup> Voir sur le site du CFFB: <http://www.cffb.be>

bien pour le CFFB d'un retour en arrière puisque les droits reproductifs sont reconnus comme de droits humains et l'Agenda 21 (tout comme les Objectifs du Millénaire pour le Développement) faisait explicitement le lien entre le développement durable, la santé et le droit pour les femmes à disposer de leurs corps.

Selon Sacha Gabizon, qui a coordonné les groupes de femmes durant la conférence, même si cette notion des droits reproductifs figure dans d'autres textes et conventions, il était important qu'elle figure dans la déclaration finale de la conférence de Rio+20. Cela aurait en effet montré qu'il s'agissait d'une priorité d'action, ce qui aurait permis aux groupes de femmes et associations féministes d'inciter leurs gouvernements à mettre en place une législation ambitieuse et des systèmes d'aide, puisqu'en ratifiant le texte final, ils auraient été redevables de ces engagements.<sup>4</sup>

## Les crises, excuses pour un recul des droits humains?

Il est important que ces droits soient garantis aux femmes, du nord comme du sud de la planète, si l'on veut qu'une société durable puisse se développer. En effet, au-delà du droit individuel des femmes à disposer de son corps, les questions de fertilité ont également des impacts sur les questions environnementales et démographiques. En particulier, comme l'explique *Le Monde Selon les Femmes*, les questions démographiques sont étroitement liées aux questions environnementales: si les femmes ont le plein contrôle de leurs droits et si les besoins de planning familial volontaire ainsi que les soins de santé de reproduction sont satisfaits, la stabilisation de la population se produira naturellement, sans coercition ou contrôle<sup>5</sup>.

Cependant, les femmes ne doivent pas être seules tenues responsables de la croissance démographique. Si une meilleure éducation, l'accès aux moyens de contraception et à des infrastructures de santé maternelle de qualité sont indispensables, il ne faut pas oublier que le problème majeur réside dans la répartition inégale des richesses et un système économique qui consomme plus de ressources que celles qui sont disponibles.

En effet, le libéralisme économique, avec la marchandisation des ressources naturelles, des terres, de la biodiversité, mais aussi des services publics essentiels, tout comme certaines régressions culturelles ou religieuses ont créé de nouvelles inégalités. Les crises ont également précarisé les conditions de vie et aggravé la surcharge de travail de nombreuses femmes alors même que continue de reposer sur elles la responsabilité du "care", de la production alimentaire, de la gestion de biens communs et dans les pays du Sud de l'approvisionnement en eau, en bois dans un environnement dégradé par le changement climatique global.

Alors que la Déclaration finale montre une volonté de valoriser et développer l'économie verte comme solution aux problèmes climatiques et environnementaux, ainsi que la nécessité d'attacher une importance égale aux trois piliers du développement durable: économique, social et environnemental, il est déplorable d'avoir mis la santé reproductive des femmes de côté.

---

<sup>4</sup> Voir article: Droits reproductifs des femmes: quel futur après leur exclusion du texte final de Rio+20? Sur le site *Les quotidiennes*: <http://www.lesquotidiennes.com/société/droits-reproductifs-des-femmes-quel-futur-apres-leur-exclusion-du-texte-final-de-rio20>

<sup>5</sup> *Le Monde selon les femmes: Plaidoyer pour le genre dans les négociations "climat-environnement"*, p.6, Bruxelles, 2012

# Préparer l'avenir que les femmes et les hommes veulent

La déception face aux résultats de Rio+20 ne doit pas mener au découragement. Il convient de profiter de la médiatisation de la question pour continuer à lutter pour que les femmes, du nord et du sud de la planète aient le droit de leur reproduction, dans des conditions décentes et de qualité.

La santé reproductive des femmes n'est pas qu'un problème des femmes du Sud. En Belgique, et en Wallonie aussi les femmes restent vigilantes pour conserver les droits acquis de dure lutte. Il convient de veiller à ce que les engagements pris par notre pays soient respectés et de préparer ensemble les nouvelles échéances qui arrivent à grands pas, notamment la Conférence sur la Population et le Développement qui aura lieu en 2014, pour que cet avenir qui se prépare soit voulu par les hommes et les femmes.

Zoé Maus

collaboratrice bénévole à l'ACRF.

---

*Cette analyse est disponible sur <http://www.acrf.be/publications/analyses/analyses.php>*

*L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites.*

*Toutefois, n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.*

*Merci !*

---

ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES

ACRF – ASBL

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse

Editrice responsable : Léonie Gérard

[www.acrf.be](http://www.acrf.be) – [contact@acrf.be](mailto:contact@acrf.be)



Avec le soutien  
de la Fédération Wallonie - Bruxelles